



MAXENTIS^{MD}

Assure une protection contre les maladies des céréales, du soya et des bleuets nains. Contient deux modes d'action distincts et élités pour la gestion de la résistance (Groupes 3 et 11) ainsi qu'une activité systémique à longue durée.

FONGICIDES

ALIMENTÉ PAR

Asorbital[®]

LA TECHNOLOGIE DE FORMULATION

GROUPE 3 ET 11

Matières Actives :

Azoxystrobine 120 g/L,
Prothioconazole 90 g/L = EC

Doses d'application :

Dose : 253 à 452 ml/ac

Emballage et superficie traitée :

Caisse : 2 bidons de 8,45 L
Baril : 118,1 L

Acres traités : 40 à 60 acres/caisse;
280 à 467 acres/baril

Volume d'eau :

Voie terrestre : 80 L/acre
(20 gal US/acre)

Voie aérienne : 20 L/acre
(5 gal US/acre)

Résistance à l'entraînement par la pluie :

Éviter d'appliquer lorsque
les pluies sont prévues.

PRINCIPAUX AVANTAGES :

- Combinaison unique de prothioconazole et azoxystrobine.
- Formulation EC améliorée – offert en vrac.
- Activité à modes multiples pour la gestion contre la résistance (Groupes 3 et 11).
- Suppression à large spectre des maladies à action curative et préventive.
- Protection de la plante entière – déplacement translaminaire et systémique.
- Grande fenêtre d'application.

CULTURE HOMOLOGUÉE* :

- Avoine
- Blé
- Bleuets nains
- Orge
- Soya

* Pour la liste complète de cultures et de maladies homologuées, ainsi que les doses recommandées, consulter l'étiquette.

COMMENT LE PRODUIT AGIT-IL ?

Deux matières actives puissantes, combinées pour la première fois au Canada, résultant une action protectrice et curative sur une large gamme de maladies dans une variétés de cultures.

MOMENT D'APPLICATION ET STADE DE LA CULTURE :

Culture	Maladie	Dose	Moment d'application
Avoine	Rouille couronnée	256 ml/ac	Appliquer une fois en pulvérisation foliaire préventive lorsque les premiers symptômes de la maladie apparaissent sur les feuilles et les tiges.
Blé	Tache helminthosporienne, rouille jaune, tache septorienne (répression), tache auréolée	271 – 452 ml/ac	Appliquer une fois en pulvérisation foliaire préventive lorsque les premiers symptômes de la maladie apparaissent sur les feuilles et les tiges.
Bleuets nains	Rouille (répression)	253 ml/ac	Effectuer l'arrosage dès le premier signe de maladie dans l'année de pousse végétative. Après la première application, une application additionnelle peut être effectuée 10 à 14 jour après si les conditions demeurent favorables pour le développement de maladies. N° d'applications maximal par année : 2
Orge	Tache helminthosporienne, tache pâle de l'orge, rayure réticulée, rouille jaune, tache septorienne (répression)	271 – 452 ml/ac	Appliquer une fois en pulvérisation foliaire préventive lorsque les premiers symptômes de la maladie apparaissent sur les feuilles et les tiges.
Soya	Moisissure blanche (Sclérotiniose)	422 ml/ac	Arroser dans une pulvérisation foliaire préventive au début de la floraison ou dès les premiers signes de maladie. Après la première application, une application additionnelle peut être effectuée 10 à 14 jour après si les conditions demeurent favorables pour le développement de maladies. Appliquer avec la dose supérieure lorsque les conditions favorisent le développement de maladies, ou si les variétés de soya moins résistantes aux maladies sont cultivées. N° d'applications maximal par année : 2



MAXENTIS^{MD}

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Remplir la cuve du pulvérisateur aux trois-quarts avec de l'eau.
2. Démarrer l'agitation de la cuve du pulvérisateur.
3. Ajouter la quantité requise de MAXENTIS^{MD}.
4. Au besoin, ajouter les adjuvants ou les surfactants requis pour les produits associés au mélange en cuve.
5. Terminer le remplissage de la cuve avec de l'eau.

REMARQUE: En cas de mélange en cuve, consulter l'étiquette de l'adjuvant pour connaître l'ordre de mélange précis ou suivre WAMLEGS ou WALES pour connaître le protocole de mélange approprié.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR HOMOLOGUÉS ET VALIDÉS :

Aucun inscrit.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, notamment le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits de mélange en cuve diffèrent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ce ne soit spécifiquement indiqué sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent réduire l'efficacité du pesticide ou augmenter les dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1 855-264-6262 pour obtenir des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

INTERVALLE AVANT RÉCOLTE :

- Avoine : 30 jours
- Blé, Orge : 45 jours
- Bleuets nains : 30 jours
- Soya : 20 jours

REMARQUE: Voir l'étiquette pour obtenir la liste complète des délais d'attente avant récolte pour toutes les cultures homologuées.

RESTRICTIONS DE PÂTURAGE :

Fourrage de pâturage ou fourrage vert : 6 jours
Fourrage, foin : 30 jours

ROTATION DES CULTURES :

Aucune restriction.

INTERVALLE DE RÉINSERTION :

24 heures

ENTREPOSAGE :

Garder à l'abri du gel.

CLIQUEZ ICI À ACCÉDER TOUS
LES DÉTAILS DE PRODUIT.



CONSEIL PRATIQUE :

Les conditions environnementales sont un facteur déterminant dans la pression et la gravité des maladies. Dans des conditions où la pression des maladies est élevée, il est recommandé d'utiliser MAXENTIS^{MD} à la limite supérieure de la fourchette posologique. Lorsque les températures dépassent 25 °C, nous recommandons d'effectuer l'application en soirée.



Il est important de toujours lire et suivre le mode d'emploi inscrit sur l'étiquette.
Numéro sans frais: 1.855.264.6262 | ADAMA.COM

ASORBITAL^{MD} and MAXENTIS^{MD} sont des marques déposées d'ADAMA Group Company. Tous les autres produits sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives. © 2026 ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltée.